



CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2025
A L'HOTEL DE VILLE
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Christophe CHAUTARD, Karine CACHELEUX, Sandrine BUIRON, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Timothée KOENIG, Cécile AUTRAN.

Absents excusés : Philippe VERCHER (Pouvoir à François CAVALLIER), Isabelle DERBES (Pouvoir à Karine CACHELEUX), Marie MEYER (Pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Pascal MONTLAHUC (Pouvoir à Cécile AUTRAN), Céline PELLISSIER (Pouvoir à Sandrine BUIRON).

Absents : Laurent DENIS, Michel REZK, Sara SUSINI

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS :	14	VOTANTS :	19
------------	-----------	-----------	-----------

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 2025

1. M57 Fongibilité des crédits : Décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre sur la section d'investissement.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Demande de subvention au conseil départemental pour le projet d'extension de la salle des sports.
2. Vente d'un véhicule des services techniques.
3. Achat d'un camion benne ISUZU pour les services techniques.
4. Participation de la commune à un voyage scolaire du lycée St. Exupéry.
5. Tarifs séjour ski.
6. Ouverture dominicale des magasins Norauto et Action.
7. Mise aux normes de la piste DFCI i3 par éclaircie du peuplement et valorisation du bois.
8. Approbation de la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) et d'un plan mercredi.
9. Avenant à la convention d'objectifs et de financement de la CAF.
10. Liste des parcelles de la commune de Callian transférées à l'ONF.

FINANCES

11. Régularisation des amortissements au prorata temporis de l'année 2025.

RESSOURCES HUMAINES

12. Suppression d'un emploi de Directeur Général des Services et création d'un emploi de Responsable des services.
13. Création de postes d'animateurs à jour du tableau des effectifs.
14. Dérogation au plafond des 25 heures supplémentaires pour la police municipale.
15. Création et annulation de deux emplois techniques.

URBANISME

16. Procédure d'aliénation partielle du chemin rural situé quartier St. Donat : Lancement d'une enquête publique

DELIBERATION SUR TABLE

17. Adhésion à l'association instinct animal SOS faune sauvage

1/ Demande de subvention au conseil départemental pour le projet d'extension de la salle des sports.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de demander une subvention complémentaire sur les crédits 2025 au conseil départemental pour la réalisation, en 2026, du projet d'extension de la salle des sports d'un montant de 100 000€.

Adopté à l'unanimité

2/ Vente d'un véhicule des services techniques.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de vendre un véhicule de marque IVECO, immatriculé FV-648-EP, utilisé par les services techniques pour un montant de 30 000€ à la société SAS GRASSE POIDS LOURDS.

Adopté à l'unanimité

3/ Achat d'un camion benne ISUZU pour les services techniques.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de procéder à l'acquisition, auprès de la société SAS GRASSE POIDS LOURDS, d'un camion ISUZU d'un montant de 47 940 € TTC. Ce véhicule est destiné aux services techniques de la commune et viendra remplacer le camion IVECO actuel. Il est prévu que le produit de la vente de l'IVECO, estimé à 30 000 € TTC, soit imputé en déduction du montant de l'achat du nouveau véhicule.

Adopté à l'unanimité

4/Participation de la commune à un voyage scolaire du lycée St. Exupéry.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de participer aux frais du voyage scolaire organisé par le lycée Saint-Exupéry de Saint-Raphaël, à raison de 150 € par élève calliannaise. Deux lycéennes étant concernées, l'aide totale s'élèvera à 300 €.

Adopté à l'unanimité

5/Tarifs séjour ski.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal leur approbation pour la mise en place des tarifs pour le séjour de ski prévu du 16 au 21 février 2026, dans le cadre de l'ALSH 2026, comme suit :

- Séjour avec cours de ski : 350 € pour la semaine
- Séjour sans cours de ski : 320€ pour la semaine.

Les recettes correspondantes seront affectées au budget de l'exercice considéré.

Adopté à l'unanimité

6/ Ouverture dominicale des magasins Norauto et Action.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser les magasins Norauto et Action à déroger au repos dominical, pour les jours suivants :

- NORAUTO
 - Les dimanches 21 et 28 juin 2026
 - Les dimanches 19 et 26 juillet 2026
 - Le dimanche 29 novembre 2026
 - Les dimanches 6, 13 et 20 décembre 2026

- ACTION
 - Les dimanches 5, 12, 19 et 26 juillet 2026
 - Les dimanches 2, 9 et 16 août 2026
 - Les dimanches 22 et 29 novembre 2026
 - Les dimanches 6, 13 et 20 décembre 2026

Adopté à l'unanimité

7/ Mise aux normes de la piste DFCI i3 par éclaircie du peuplement et valorisation du bois.

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de mener à bien une opération d'éclaircie forestière nécessaire sur la piste DFCI I3, qui relie le stade de Montauroux aux panneaux photovoltaïques de Callian.

Cette piste est un axe essentiel pour la défense des forêts contre les incendies. Toutefois, les travaux de débroussaillage déjà réalisés dans le cadre du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) se sont révélés insuffisants en raison d'une densité trop importante d'arbres, empêchant la réception définitive de l'ouvrage.

Pour terminer la mise aux normes de la Bande Débroussaillée Sécurisée (BDS) et permettre sa réception par les services compétents, une coupe d'éclaircie est donc indispensable. Cette

intervention, au-delà de sécuriser la piste, permettra également d'exploiter une parcelle forestière communale et de générer des recettes pour la commune grâce à la vente du bois

Adopté à l'unanimité

8/ Approbation de la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) et d'un plan mercredi.

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer une convention visant à mettre en œuvre un Projet Éducatif Territorial (PEDT) et un « Plan mercredi » sur la commune de Callian.

Ce PEDT a pour objectif d'organiser une politique éducative cohérente et de qualité sur le territoire, en coordonnant les actions de l'ensemble des acteurs éducatifs (école, associations, familles). Il définit un cadre commun pour les activités périscolaires et extrascolaires, afin d'assurer la continuité éducative et la qualité des propositions faites aux enfants.

Dans ce cadre, le « Plan mercredi » vise spécifiquement à développer une offre éducative renforcée et structurée le mercredi, autour d'activités culturelles, sportives, artistiques et citoyennes.

La convention lie la Commune, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Var et la CAF du Var. Elle précise les objectifs communs, les engagements de chacun, les modalités d'organisation des activités ainsi que les conditions de financement.

Adopté à l'unanimité

9/ Avenant à la convention d'objectifs et de financement de la CAF.

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'approuver l'avenant à la convention d'objectifs et de financement 2023-2027 conclu entre la Caisse d'Allocations Familiales du Var et la Commune de Callian, relatif à la « Subvention de soutien aux formations Bafa/Bafd », ainsi que son addendum fixant les modalités de calcul de ladite subvention, tels que joints en annexe à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant et son addendum avec la Caisse d'Allocations Familiales du Var, ainsi que tous les documents afférents nécessaires à sa mise en œuvre

Adopté à l'unanimité

10/ Liste des parcelles de la commune de Callian transférées à l'ONF.

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de demander l'application du régime forestier sur les parcelles du tableau en annexe pour une surface de 1 692,4035 ha réparties sur le territoire communal de Tanneron pour 1 110,2690 ha et sur le territoire communal de Callian pour 582,1345 ha.

La forêt communale de Callian relevant du régime forestier sera désormais de 1 692 ha 40 à 35 ca.

Adopté à l'unanimité

11/ Régularisation des amortissements au prorata temporis de l'année 2025.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation d'approuver la décision modificative n° 3 du budget principal 2025, comme détaillée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	12 146,00 €	- €	- €	- €
TOTAL D 023 : Virement à la section	12 146,00 €	- €	- €	- €
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	- €	12 146,00 €	- €	- €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	12 146,00 €	- €	- €
TOTAL FONCTIONNEMENT	12 146,00 €	12 146,00 €	- €	- €

INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	12 146,00 €	- €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	12 146,00 €	- €
R-2805 : Amort. Licences, logiciels, droits similaires	- €	- €	- €	1 410,00 €
R-281328 : Amort. constructions autres bâtiments privés	- €	- €	- €	240,00 €
R-281352 : Amort. install générales.. des constructions - Bâtiment privés	- €	- €	- €	732,00 €
R-281568 : Amort. autre matériel et outillage incendie et défense civile	- €	- €	- €	545,00 €
R-2815738 : Amort. autre matériel et outillage de voirie	- €	- €	- €	1 309,00 €
R-28158 : Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	- €	- €	- €	431,00 €
R-281828 : Amort. autres matériels de transport	- €	- €	- €	55,00 €
R-281831 : Amort. matériel informatique scolaire	- €	- €	- €	1 024,00 €
R-281838 : Amort. autre matériel informatique	- €	- €	- €	456,00 €
R-281841 : Amort. matériel de bureau et mobilier scolaire	- €	- €	- €	464,00 €
R-281848 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	- €	- €	- €	32,00 €
R-28185 : Amort. matériel de téléphonie	- €	- €	- €	174,00 €
R-28188 : Amort. autres	- €	- €	- €	5 274,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €		12 146,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	- €	12 146,00 €	12 146,00 €
TOTAL GÉNÉRAL				
		- €		- €

Adopté à l'unanimité

12/ Suppression d'un emploi de Directeur Général des Services et création d'un emploi de Responsable des services.

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de supprimer l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services et la création d'un nouvel emploi de Responsable des services.

Cet emploi de Responsable des services sera créé à compter du 8 décembre 2025 et relèvera de la catégorie A au 8^e échelon, avec un indice brut de 693 et un indice majoré de 580, à temps complet. Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 332-8 et L. 332-14, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel.

Cette adaptation de l'organigramme municipal s'inscrit dans une volonté d'optimisation de la structure des services et de gestion des ressources humaines, tout en assurant la continuité de la gestion administrative et technique de la collectivité.

Adopté à l'unanimité

13/ Création de postes d'animateurs

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de créer quatre postes d'adjoints d'animation dans le but de permettre le bon fonctionnement du service jeunesse et de l'ALSH.

Adopté à l'unanimité

14/ Dérogation au plafond des 25 heures supplémentaires pour la police municipale

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de déroger au plafond des 25 heures supplémentaires pour la police municipale qui sont sollicités dans de nombreuses situations et interviennent régulièrement en dehors de leur temps de travail, notamment en période estivale lors de manifestations ou événements.

Adopté à l'unanimité

15/ Création de postes d'adjoint technique et technicien – Mise à jour à jour des tableaux d'effectifs.

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de procéder à la suppression et à la création de postes en vue du départ du responsable des services techniques.

Adopté à l'unanimité

16/ Procédure d'aliénation partielle du chemin rural situé quartier St. Donat : Lancement d'une enquête publique.

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'engager la procédure d'aliénation partielle de la partie du chemin rural situé au quartier St. Donat pour Monsieur Gary MEYER et de saisir le tribunal administratif pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

Adopté à l'unanimité

17/ Adhésion à l'association instinct animal SOS faune sauvage.

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'adhérer à l'association « Instinct Animal » - SOS Faune Sauvage pour l'année 2026. L'adhésion est fixée à 250€/an.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de plusieurs points, puis se tient à l'écoute des questions et remarques.

1. Vœux de la commune

Monsieur le Maire rappelle que les vœux de la commune de Callian se tiendront **le vendredi 9 janvier 2026 à 18 h 30**. Il invite les élus à y assister.

2. Évolution du financement du service des déchets

Monsieur le Maire présente l'état d'avancement du dossier relatif à l'évolution du financement du service des déchets, en précisant que certaines décisions ne sont pas encore votées.

Il indique qu'un projet de délibération, désormais disponible, sera soumis au débat et au vote du conseil communautaire, prévu le mercredi suivant.

Le projet prévoit l'adoption, à compter de 2027, d'un système de financement mixte, l'année 2026 servant de période de comptabilisation des usages.

Ce système reposerait sur :

- Une part fixe, de nature fiscale, basée sur la valeur locative (principe similaire à la TEOM actuelle) ;
- Une part incitative, fondée sur l'utilisation du service, notamment le nombre de levées, avec un nombre minimum et maximum défini.

L'année 2026 permettrait de comptabiliser les usages des ménages, la première facturation selon ce mode intervenant en 2027, sous réserve de l'adoption définitive du dispositif.

Monsieur le Maire précise que les modalités tarifaires ne sont pas encore arrêtées et que seul le **principe du dispositif** est à ce stade soumis à validation.

Il est rappelé que, lors des échanges communautaires, une hypothèse évoquée reposait sur :

- Un taux de TEOM à 9,40 % de la valeur locative (contre 11,80 % actuellement),
- Complété par un coût par levée ou présentation de bac.

Monsieur le Maire souligne que le système actuel est jugé inéquitable, certaines contributions étant sans commune mesure avec le coût réel du service rendu. Il précise toutefois ne pas adhérer sans réserve à l'ensemble des propositions communautaires.

Il attire particulièrement l'attention sur la nécessité de travailler non seulement sur les recettes, mais également sur la maîtrise et l'adaptation des dépenses, afin d'assurer une collecte efficace et une meilleure salubrité.

Il estime que la réduction du nombre de collectes ne peut, à elle seule, entraîner une baisse mécanique des volumes de déchets et que les difficultés actuelles ont nourri un sentiment de dégradation du service pour certains usagers.

3. Opération REHABILITATION DU PRADON EN ECOLE MATERNELLE– Planning et études préalables

Monsieur le Maire informe le conseil de l'état d'avancement de l'opération.

Il précise que, compte tenu de la complexité technique du projet, la commune a engagé une prestation de programmiste afin d'établir :

- Un chiffrage précis de l'opération,
- Un programme technique détaillé,
- Un échéancier prévisionnel fiable.

Il est rappelé que cette étude est indispensable avant :

- Le lancement de la maîtrise d'œuvre,
- La sollicitation des subventions,
- La mobilisation de financements bancaires.

Des échanges ont d'ores et déjà eu lieu avec le Département, la Région, l'État et l'Union européenne, des intentions de subventions ayant été exprimées, sous réserve de la finalisation de l'étude du programmiste.

4. Remerciements

Monsieur le Maire remercie les bénévoles ayant contribué aux dernières animations communales, notamment le marché de Noël.

La séance est levée après ces échanges :

En marge de la séance, un riverain précise que selon lui l'année 2026 ne constitue pas une « année test » à proprement parler, mais une **année de comptabilisation des usages**, servant de base au calcul de la part incitative appliquée en 2027.

Monsieur le Maire confirme qu'il a cette même lecture du projet en question.

Le Maire,

La secrétaire de séance

François CAVALLIER